

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 10
---	---	---

Date de convocation : 6 décembre 2022

Vote(s) pour : 77
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-12-12-CM-7.2 :

Fonds de concours : Annulation d'un Fonds de Concours attribué pour les communes de Coin-sur-Seille et Noisseville.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020, allouant à la commune de Coin-sur-Seille un fonds de concours pour un montant de 100 000 €,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2020, allouant à la commune de Noisseville un fonds de concours pour un montant de 28 854 €.

VU le procès-verbal de la Commission d'attribution du 7 novembre 2022,
 VU l'avis de la Commission Ressources et Stratégie en date du 2 décembre 2022,
 VU l'avis du Bureau métropolitain du 5 décembre 2022,

DECIDE l'annulation de ce fonds de concours pour un montant de 100 000 € attribué à la commune de Coin-sur-Seille, sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,
 DECIDE d'abonder de 100 000 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Coin-sur-Seille.

DECIDE l'annulation de ce fonds de concours pour un montant de 28 854 € attribué à la commune de Noisseville, sur l'Autorisation de Programme 2017-2021,
 DECIDE d'abonder de 28 854 € l'Autorisation de Programme 2021-2026 pour la commune de Noisseville.

Metz, le 13 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221212-2022-12-DC7-2-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DC7-2
Date de décision : lundi 12 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Fonds de concours : Annulation d'un Fonds de Concours attribué pour les communes de Coin-sur-Seille et Noisseville
Classification : 7.8 - Fonds de concours
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 14/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221212-2022-12-DC7-2-DE
Document principal : 99_DE-7-2.pdf

Historique :

13/12/22 16:35	En cours de création	
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES
14/12/22 13:54	Reçu	Catherine DELLES
14/12/22 13:55	En cours de transmission	
14/12/22 14:01	Transmis en Préfecture	
14/12/22 14:07	Accusé de réception reçu	